

Représentativité syndicale dans les Très Petites Entreprises EPA et la FSU concernés !

En décembre 2012, en application des nouvelles règles de représentativité syndicale qui ne se fondent plus sur les prudhommes, les salariés des TPE (moins de 11 salariés), pour la première fois depuis 1936 et l'élection des délégués du personnel, vont avoir à voter sur sigle pour un syndicat de leur choix.

Les associations de l'économie sociale et solidaire, des champs de l'éducation populaire, du sport, de l'action sociale, de la culture, de la formation et de l'insertion employant moins de 11 salariés, sont particulièrement concernées par ce scrutin. Est électeur, toute personne de 16 ans révolus embauchée avant le 31 décembre 2011, dans une association de moins de 11 salarié(e)s. Cela inclut les apprentis et les salarié(e)s occasionnels.

Le scrutin est organisé au niveau régional par les DIRECCTE (Directions Régionales de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Chaque électeur doit avoir reçu à son domicile, dès le début du mois de septembre, une carte d'électeur et une information de la DIRECCTE sur le déroulement des opérations de vote.

Vous avez plus 16 ans, vous avez travaillé au moins un jour dans une association ou une entreprise de moins de 11 salariés en décembre 2011, si vous n'avez pas reçu votre carte d'électeur, vous avez jusqu'au 1^{er} octobre 2012 pour vous faire inscrire sur les listes électorales auprès de la DIRECCTE de votre région ou de l'Unité Territoriale de votre département.

Que nous travaillions dans une grande ou une petite entreprise, nous sommes toutes et tous concernés, parce qu'il faut appeler à une participation massive. Nous connaissons tous des salariés du secteur de l'animation, de la culture, de la formation et de l'insertion qui travaillent dans des entreprises ou des associations de moins de 11 salariés.

Plusieurs syndicats de la FSU syndiquent des salariés du secteur privé : EPA, le SNUTEFI, le SNUCLIAS, le SNAC.

Le vote de décembre 2012, se fera soit par correspondance, soit par voie électronique au choix de l'électeur. Les salarié(e)s des très petites entreprises choisiront un syndicat sur sigle et fixeront ainsi la représentativité de chaque organisation syndicale dans chaque profession. C'est la FSU qui se présentera aux suffrages des salariés employés dans les champs de l'éducation populaire, du sport, de la culture, de l'action sociale, de l'emploi et de la formation.

**Plusieurs syndicats
de la FSU syndiquent
des salariés
du secteur privé : EPA,
SNUTEFI SNUCLIAS, le
SNAC.**

Un enjeu essentiel : la représentativité dans les conventions collectives.

Le résultat de ce vote s'ajoutera aux résultats des élections des délégués du personnel et des comités d'entreprises obligatoires dans les associations employant plus de 10 salariés. Il fixera la représentativité de la FSU et des autres organisations syndicales dans chaque convention collective.

Toute organisation qui n'atteindra pas 8 % des suffrages exprimés dans la branche professionnelle ne sera pas reconnue représentative au niveau national et ne pourra pas négocier de convention collective.

Une ou plusieurs organisations qui représenteront 30 % des voix pourront signer un accord. Une ou plusieurs organisations qui représenteront 50 % des voix pourront s'opposer à un accord qu'elles estimeraient être un recul social pour les salariés.

EPA-FSU est déjà représentatif auprès de plusieurs employeurs associatifs, principalement en Bretagne et Pays de la Loire mais un peu partout en France nous avons des sympathisants isolés, des adhérents individuels. Il

Représentativité syndicale dans les TPE EPA et la FSU concernés !

nous faut travailler sérieusement cette élection fondamentale pour le devenir de notre outil syndical.

Ce vote est important !

Avec un bon résultat de la FSU, nous pouvons être représentés au niveau national par des personnes qui connaissent nos conditions de travail et les contraintes liées à nos métiers. Nous pouvons empêcher que soient signés, par des organisations minoritaires, des accords contraires aux intérêts des salarié(e)s.

La FSU est la première organisation syndicale de l'Education nationale, la seconde de la fonction publique d'Etat. Il ne tient qu'à nous, qu'à vous qu'elle devienne représentative dans le champ de l'économie sociale et solidaire. C'est là tout le sens voulu par le syndicalisme d'EPA, du SNUTEFI, du SNAC et du SNUCLIAS qui rassemble salariés du secteur public et du secteur privé associatif.

EPA-FSU est un syndicat qui déjà regroupe des salarié(e)s de l'éducation populaire, du sport et de l'action sociale! Nous défendons en toute indépendance, face des employeurs associatifs qui trop souvent ont des comportements abusifs, un statut décent pour les animateurs occasionnels incluant des droits à la protection sociale des salariés. Nous luttons pour l'abrogation du contrat d'engagement éducatif (CEE) qui ne règle pas la question de l'engagement volontaire associatif mais organise tout au contraire de nouvelles zones de non droit, permet de nouvelles formes d'exploitation salariale sous couvert de faux engagement militant, souvent contraint.

Nous défendons dans le public comme dans le privé un SMIC à 1600 € net.

L'amélioration des déroulements de carrière est une nécessité, la refonte des conventions collectives s'impose. EPA-FSU est au demeurant présent et actif dans la commission nationale (CCP) des métiers du sport et de l'animation.

Au quotidien, les délégués du personnel et les délégués syndicaux d'EPA-FSU luttent dans leurs associations (aux logiques désormais d'entreprises) pour la prise en compte effective des qualifications et des fonctions occupées dans le

classement dans la grille des salaires. Avec d'autres syndicats qui ne confondent pas la position de salarié avec le partage des idéologies des mouvements employeurs, EPA-FSU œuvre pied à pied pour le respect du droit du travail et des conventions collectives.

Le gouvernement sorti et le MEDEF ont tout fait pour que les salarié(e)s des petites entreprises n'élisent pas de délégués du personnel. Il est de notre responsabilité à tous de faire connaître ce vote et ses enjeux aux salariés des petites associations que nous rencontrons.

Leur vote sera important pour l'avenir de nos droits sociaux à tous. Nous savons tous que la syndicalisation est insignifiante dans les TPE mais en unissant nos suffrages, nous pouvons écrire une nouvelle page sociale.

Certes un bulletin de vote n'est pas suffisant en soi, pour aucun scrutin. Mais c'est par le vote qu'on peut commencer à ouvrir d'autres possibles, à fédérer des énergies et des consciences pour ne pas rester isolés dans nos associations.

En décembre 2012, prenons nos destins en mains, en toute indépendance syndicale.

Votons massivement ! En votant EPA-FSU ce sera un syndicalisme de branche exigeant ayant fait le choix des salariés, sans confusion avec les administrateurs-employeurs, qui sortira plus fort au service des « sans voix » des TPE des conventions collectives des métiers du sport, de l'animation, de l'action sociale, de la culture et de l'insertion.

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE,

VOTEZ et FAITES VOTER FSU

Votez pour des collègues engagés dans l'action solidaire, soucieux d'un syndicalisme d'éducation populaire qui donne du sens aux revendications

Pour contacter la FSU et ses syndicats :

www.snutefifsu.org

www.snuclias-fsu.fr

www.epafsu.org

<http://snac.fsu.fr/>

**Liste des conventions collectives
relevant du champ de syndicalisation de
la FSU**

0029	Convention collective nationale des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif
0388	Convention collective nationale des auditoriums cinématographiques
0405	Convention collective nationale des établissements médico-sociaux de l'union intersyndicale des secteurs sanitaires et Sociaux
0413	Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées
0435	Convention collective nationale des acteurs de la production cinématographique
0550	Convention collective nationale des travailleuses familiales
0562	Convention collective nationale des aides familiales rurales et du personnel de l'aide à domicile en milieu rural
0625	Convention collective nationale des cadres et agents de maîtrise des services généraux et administratifs des théâtres Cinémato-
0716	Convention collective nationale des employés et ouvriers de la distribution cinématographique
0783	Convention collective des centres d'hébergement et de réadaptation sociale et dans les services d'accueil, d'orientation et d'in-
0824	Convention collective interdépartementale des animateurs professionnels, conseillers d'éducation populaire
0889	Convention collective nationale des employés et techniciens des services généraux et administratifs de l'exploitation des théâ-
0892	Convention collective nationale des cadres et agents de maîtrise de la distribution de films de l'industrie cinématographique
0951	Convention collective nationale des théâtres privés
1031	Convention collective nationale de la fédération nationale des associations familiales rurales
1194	Convention collective nationale des employés de l'édition de musique
1258	Convention collective des organismes d'aide ou de maintien à domicile
1261	Convention collective nationale des acteurs du lien social et familial : centres sociaux et socioculturels, associations d'accueil de
1285	Convention collective nationale pour les entreprises artistiques et culturelles
1307	Convention collective nationale de l'exploitation cinématographique
1316	Convention collective nationale des organismes de tourisme social et familial
1516	Convention collective nationale des organismes de formation
1518	Convention collective nationale de l'animation
1734	Convention collective des artistes-interprètes engagés pour des émissions de télévision
1790	Convention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels
1922	Convention collective nationale de la radiodiffusion
2021	Convention collective nationale du golf
2022	Convention collective des organismes associatifs d'enseignement, de formation musicale et chorégraphique
2121	Convention collective nationale de l'édition
2162	Convention collective nationale des professions de la photographie
2190	Convention collective nationale des missions locales et PAIO des maisons de l'emploi et PLIE
2322	Convention collective chansons, variétés, jazz, musiques actuelles
2336	Convention collective nationale des organismes gestionnaires de foyers et services pour jeunes travailleurs
2359	Protocole d'accord du 1er juillet 1964 des artistes musiciens de la production cinématographique
2395	Convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur
2412	Convention collective de la production de films d'animation
2511	Convention collective nationale du sport
2519	Convention collective nationale des ETAM des entreprises de l'Association Syndicale des Propriétaires Exploitants de Chapi-
2526	Convention collective nationale des organisations professionnelles de l'habitat social
2631	Accord collectif national Branche de la télédiffusion. Salariés employés sous contrat à durée déterminée d'usage
2642	Convention collective de la production audiovisuelle
2847	Convention collective nationale de Pôle Emploi
2903	Convention collective nationale des structures mobiles du spectacle vivant
2941	Convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile
3016	Convention collective des Ateliers Chantiers d'Insertion
3090	Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant
3097	Convention collective nationale de la production cinématographique
3105	Convention collective nationale des Régies de Quartier